



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 40941

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme en cours du réseau du Trésor public et sur les inquiétudes qu'elle suscite chez les organisations professionnelles. En effet, suite aux conclusions émises par le groupe de travail appelé « Mission 2003 » dirigé par MM. Bert et Champsaur, il semblerait qu'une administration fiscale unique émerge prochainement dont les premières conséquences se traduiraient d'une part, par la disparition d'environ un millier de trésoreries situées principalement en milieu rural et d'autre part, par la suppression de plusieurs milliers d'emplois. Il souhaite lui rappeler que le maintien d'un service de proximité en milieu rural participe à la lutte contre la désertification de certains territoires et a pour but de rapprocher les services de l'Etat des citoyens. Par ailleurs, les comptables du Trésor sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités locales, notamment les plus petites, auprès desquelles ils remplissent une mission essentielle de conseil et d'expertise. Il lui demande en conséquence des précisions sur la réforme en cours et les conditions de sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40941

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 618

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4932